

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-33

Objet : Acceptation des dividendes versés au titre de l'exercice 2018 par la SAEML UEM.

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Par délibération en date du 30 novembre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la fusion de la Régie Municipale d'électricité de Saint-Privat-la Montagne avec le groupe UEM et accepté l'augmentation et les modifications de la composition du capital social de la SAEML UEM.

Le capital de la SAEML UEM se répartit ainsi :

- 84,978 % Ville de Metz représentant 85 000 actions,
- 14,996 % CDC représentant 15 000 actions.
- Commune de Saint-Privat-la Montagne représentant 26 actions supplémentaires.

Lors de son Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2019 la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2018 s'élevant à 29 194 496,91 € de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 14 503 770 € soit 145 € par action détenue,
- à la réserve ordinaire à concurrence de 14 690 726,91 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir soit 12 325 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM du 27 juin 2019 de distribuer les dividendes de l'exercice 2018 à ses actionnaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la décision de l'Assemblée Générale ordinaire de la SAEML UEM prise le 27 juin 2019.

D'ACCEPTER la recette de 12 325 000 € correspondante.

D'ORDONNER les inscriptions budgétaires correspondantes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint de Quartiers Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Finances
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ